

1685 - 1787: De la Révocation à la Tolérance

16 septembre 2023 – cycle *Histoire et
Protestantisme Normand*

Eglise protestante Unie de Courseulles – Côte de Nacre

Cycle Protestantisme et Histoire normande

Septembre 2021 : Les protestants des rivages normands

**Mai 2023 : L'évolution musicale du psaume 42 à partir du
Manuscrit de Bayeux**

**Septembre 2023 : Les protestants du Bessin, de la Révocation à
la Tolérance**

Textes et présentations en libre accès sur le site de l'Eglise protestante de Courseulles :
<https://epu-courseulles.fr/>

1685 -1787: De la Révocation à la Tolérance

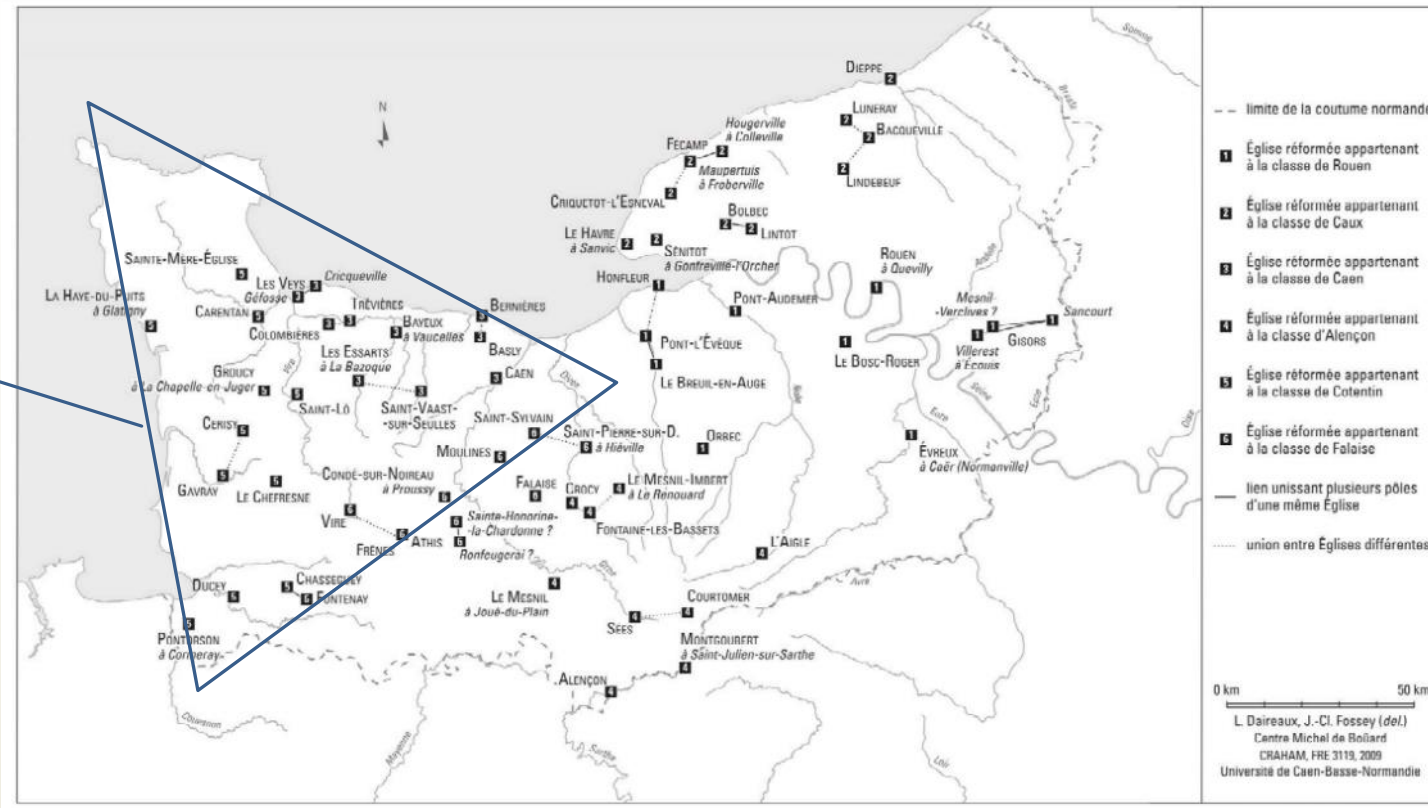
Avant la Révocation : une liberté en trompe l'oeil

Après la Révocation : s'enfuir ou signer

La Tolérance : une victoire des Lumières

XVII^{ème} siècle : la Normandie protestante

Généralité de
Caen



En 1530, Martin Bucer écrit à Martin Luther : « La Normandie est une petite Allemagne » (3 généralités, Caen, Alençon et Rouen)

En 1560, en Normandie :

- Population protestante >100 000 (France en 1600, 1,25 M soit 9% population)
- Caen, Rouen : protestants >40%
 - Rouen : 2^{ème} ville de France en 1560, et premier port, assiégé par Charles IX, la Reine Mère, le duc de Guise en 1562.
- Noblesse normande protestante >50% lignées nobles
Forte densité nobiliaire autour de Caen (104 lignages), de Bayeux (112), d'Alençon (66).

Un « bas pays » paisible et industriel



François d'O, gouverneur de Basse Normandie en 1579. Il acquière le château de Courseulles en 1584.

La Normandie, une province réputée pour son calme :

- Peu de réactions aux troubles de la Saint Barthélemy (1572) hors Rouen
- « J'ai été bien aise d'apprendre qu'en tout le bas pays de Normandie les habitants des villes commencent à se raccommoier les uns avec les autres » (lettre de Catherine de Médicis à Matignon, 13 mai 1562).
- « Je mets sous votre protection ceux de la religion réformée ... c'est un soulagement que nous puissions vivre doucement les uns avec les autres », (lettre de François d'O aux échevins de Caen, 9 février 1580).
- « A Caen, les catholiques et les protestants vivaient dans une si grande intelligence qu'ils mangeaient, buvaient, jouaient, se divertissaient ensemble et se quittaient librement, les uns pour aller à la messe, les autres pour aller au prêche sans aucun scandale ni de part ni d'autre » (Jean Regnault de Segrais, 1624-1701)
- Escarmouches : 1660 au synode de Dieppe, 1681 à la porte de Lancrel (Alençon)...

Un contexte favorable au développement économique, favorisé par l'accès aux routes maritimes : 1660

- Marthe Lapérière et le point d'Alençon / Pierre Massieu et les serges de Caen / Guillaume Malet et le feutre de Caudebec
- Lainages du Cotentin, chaudronnerie à Villedieu ...

En 1670, 40 000 huguenots normands (2% pop. / 13% lignées nobles) : Une population moitié urbaine, moitié rurale, d'artisans de luxe et alphabétisée (dans le Bocage, en 1650, en moyenne 85% des hommes et 40% des femmes côté protestant, 40% des hommes et 5% des femmes côté catholiques). Faible démographie, disparité de fortunes (soutien financier de Caen à Trévières, Condé sur Noireau / A Dieppe, 16% de la population est protestante et détient 50% richesse)

Ambassadeur de Venise 1688 : « Les protestants, n'ayant pas d'espoir d'avancement à la Cour ou à l'armée, avaient choisi de résider dans les provinces les mieux adaptées au commerce. Les deux tiers des affaires étaient entre leurs mains »

Une réduction « sans éclat et pied à pied »



« L'habitacle » de Courtomer. (1622-1650). D'abord lieu de sépulture des *Saint Simon de Courtomer*, puis temple lorsque le château tombe en ruines.



Presche de Pontorson (1590-1626). Ancienne grange offerte par Gabriel II de Montgomery & Grange du manoir de Moulines -1630

- **1669 : suppression des chambres mi-parties de l'Edit** malgré l'intervention de Du Bosc auprès du Roi (« Je viens d'entendre l'homme de mon Royaume qui parle le mieux »), 1 parlementaire protestant pour quinze catholiques – début de l'émigration protestante –
- **Restrictions progressives de la vie civile**
 - Les métiers restreints pour cause de doctrine (imprimeurs, libraires, 1663, et enseignants au-delà du primaire 1679) ou de sacrements (médecins, sages femmes, 1666) - contre Art. 27 Edit de Nantes
 - Les « taxes d'offices » sur les impôts de taille. « il ne peut y avoir de présomption de bonne foy à l'égard des membres de la R.P.R. » (procédure de Coutume, 1668)
 - 1679 : interdiction d'immigration de protestant sous peine de saisie des biens, et galères perpétuelles (s'étendra aux nouveaux convertis en 1686).
- **Restrictions progressives de la vie culturelle**
 - 1662 : Interdiction de chanter des Psaumes, même chez soi, si on peut l'entendre de la rue
 - 1679 : Fermeture des temples jugés peu fréquentés (Basly 1679, condé sur Noireau, St Honorine 1680) ; suppression des synodes régionaux 1683 ; exigence d'un inspecteur catholique au culte ; interdiction de porter la robe hors du temple; la présence d'un relaps dans un temple entraîne sa destruction.
 - 1681 : L'âge de raison passe de 14 ans (1669) à 7 ans (« il est inouï jusqu'à présent, qu'on ait limité dans toutes les nations du monde à 7 ans la puissance paternelle » Dubosc)
- **Publicité des conversions célèbres :** Jacques de Montgomery (1670), Geneviève de Gosselin (1680, Vire), « Une jeune noble de Pont-Audemer » (Mercurie galant de 1682, Marie de Durfort?) – Caisse des Economats (1675) assiste les N.C. « il suffit d'un misérable mariage pour tourner le dos au céleste Epoux, qu'un office tant soit peu considérable à la Cour pour faire quitter le souverain Roy des Roy » (Du Bosc, 1658)
- **1681-1685 : accélération des exclusions et début des dragonnades en Poitou,** « la Caisse ne battait plus que pour publier de nouveaux édits défavorables aux protestants » (Bayeux, 1683) – le débat devient purement religieux « aider ceux dans l'erreur à trouver le salut » « le si grand scandale du nombre infini de conversions à la R.P.R. » - entre juillet et septembre 1685, 15 édits contre les protestants.

Temple de Courtomer (1622-1650)

Lieu de sépulture des *Saint Simon de Courtomer*, puis temple lorsque le château médiéval tombe en ruines.



Presche de Pontorson (1590-1626)

Ancienne grange offerte par Gabriel II de Montgomery



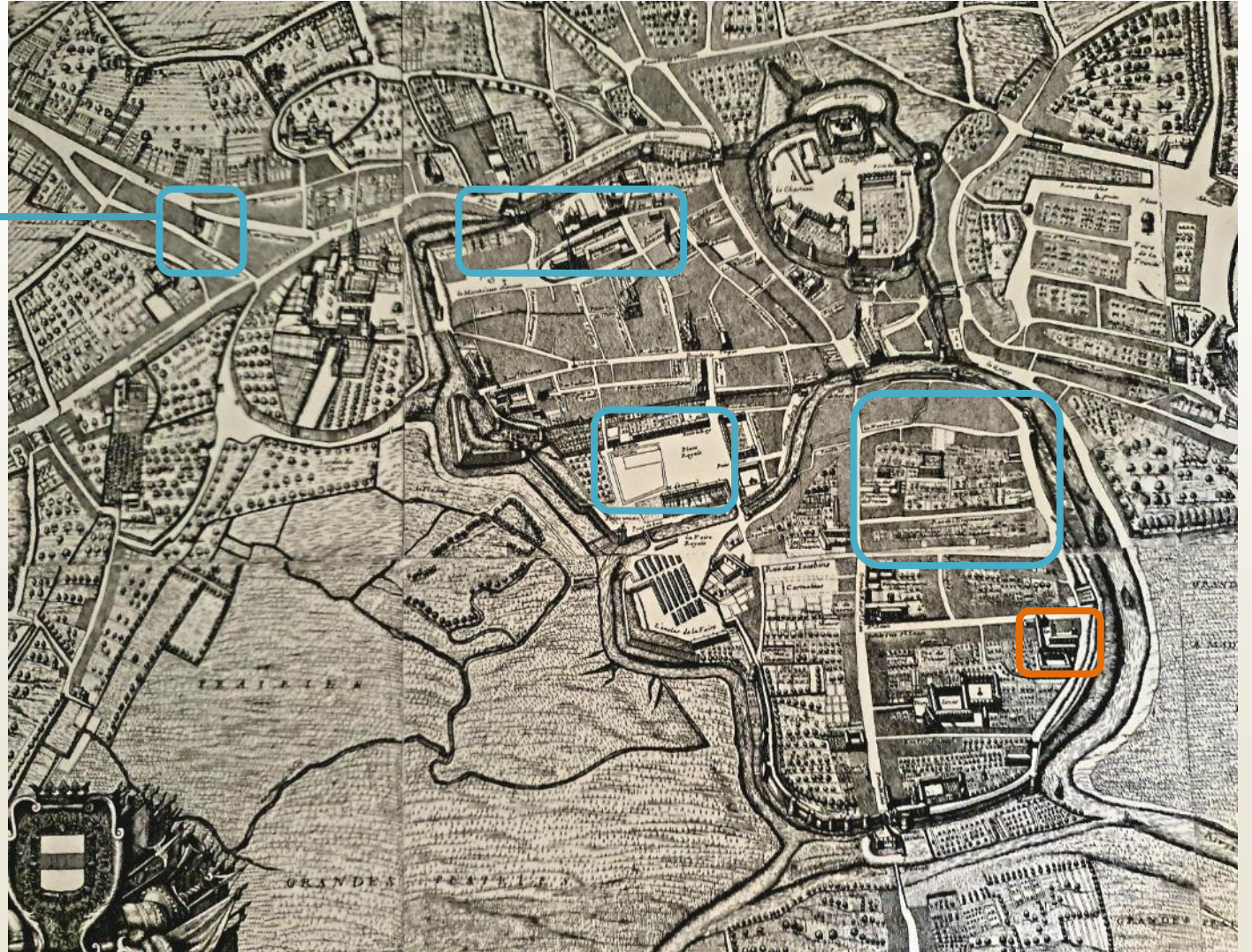
Les protestants à Caen



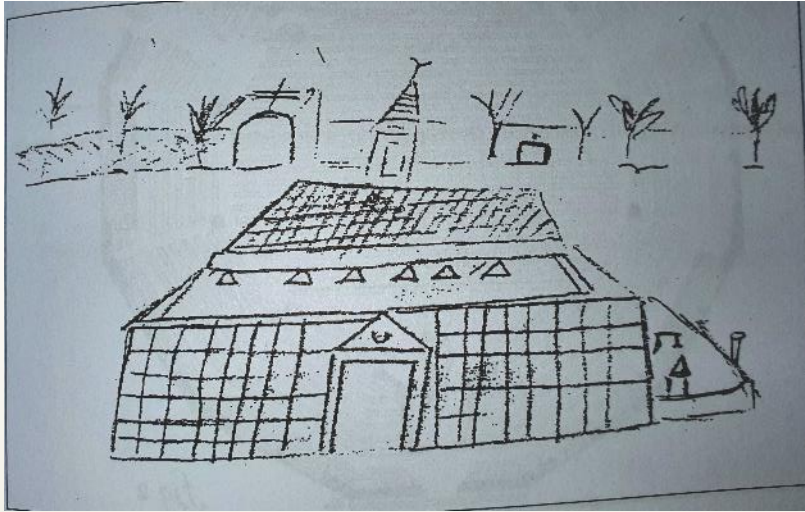
Le « godiveau » de Caen, entre les rue de Bayeux (rue du Presche) et rue de Bretagne.

Accueil nouveaux convertis – rue Gilbert (St Jean)

Zones de concentration protestante : rue Neuve (saint Jean), Place de la République (Royale), rue Permagnie (hotel de Tilly)



Les mystères du Temple de Caen,



Registre notarié de 1642



Plan de Bignon - 1672



Gravure XVIIème – 3 exemplaires



Porte présumée du Temple face au 51 rue de Bretagne

Apparence de la porte d'entrée ? Forme ronde ou allongée ?

Sondages archéologiques en 2003 : trace de deux grands piliers et d'un cimetière adossé.
Possible reste du portique d'entrée face au 51 rue de Bretagne.

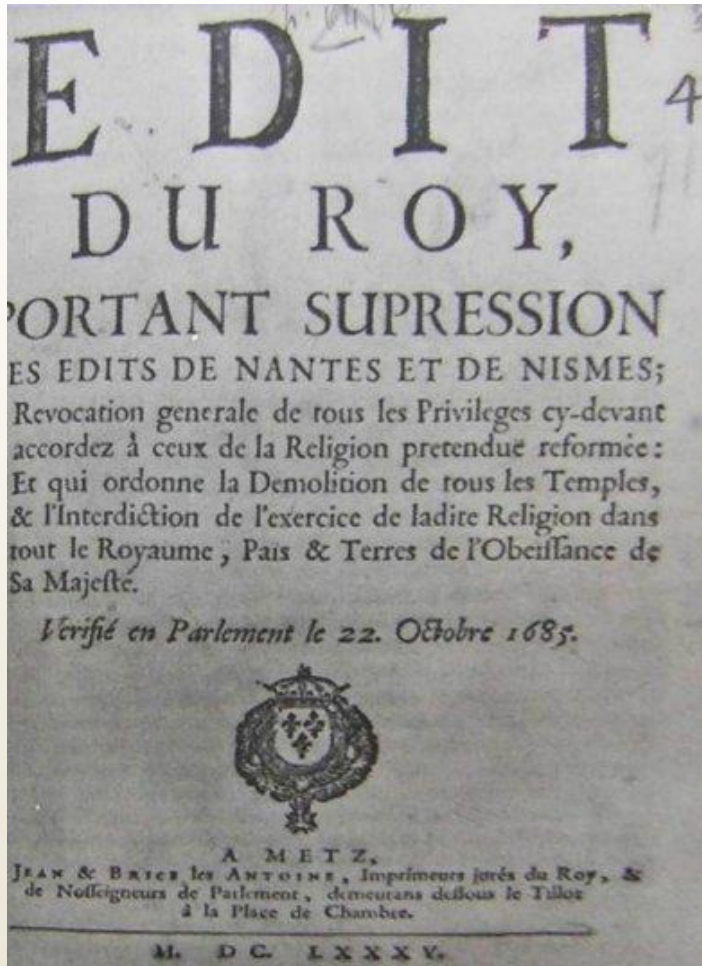
Les dispositions de l'Edit de Fontainebleau

Les Edits de Nantes et de Nîmes sont devenus inutiles « puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de ladite R.P.R. ont embrassé la catholique ». « cette fausse religion demeurera [désormais] éteinte et assoupie, comme de chose non advenue »

- **L'article 1** : ordonne la destruction de tous les temples
- **L'article 3** : interdit l'exercice du culte réformé en assemblée (mais autorise le culte familial), les cérémonies et l'enseignement dans les écoles protestantes ; un enfant ne peut donc plus s'instruire dans la religion protestante.
- **Les articles 4 et 5** : ordonne aux « ministres » (pasteurs) la conversion ou de l'exil – 15 jours mais 2 jours pour Du Bosc,
- **L'article 10** : interdit aux protestants non-convertis de quitter le royaume sous peine de galères pour les hommes, de prison pour les femmes
- **L'article 12** : liberté de conscience à titre privé « sans être empêchés ni troublés sous prétexte de religion » (qui ne disparaîtra officiellement que le 8 mars 1715 : « ceux qui veulent persister ... dans la R.P.R. qu'ils aient fait abjuration ou non, sont réputés relaps »)

Objectif : « réduire » les protestants dans l'espace,

- **Cultuel** : De Gournes « Les enfants seront autant de prédicateurs ... il ne restera que les vieilles souches, et les avancés en âge, dont parties seront convertis et les autres mourront par la suite ». 1686
- **Civil** : faute de cérémonie, plus d'état civil « c'est une maxime de droit public qu'il n'existe de protestant en France. Aucun français ne peut être admis à procéder devant les tribunaux en cette qualité » avis de droit 1781



18 octobre 1685

Témoignages de Cour



1689 : Statue de Le Comte, érigée chez Dubois, contrôleur de la maison de Mme La Dauphine – description de la réception dans le Mercure Galant de février.

- « C'est en gagnant le cœur des hérétiques que vous domptez l'obstination de leur esprit; c'est par vos bienfaits que vous combattez leur endurcissement, et ils ne seraient peut être jamais entrés dans le sein de l'Eglise par une autre voie que par le **chemin chargé de fleurs** que vous leur avez ouvert » (Charles Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen, 1685)
- « Publions ce miracle de nos jours, épanchons nos coeur sur la piété de Louis ; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcién, à ce nouveau Charlemagne : "C'est le digne ouvrage de votre règne ; c'en est le propre caractère ; **par vous l'hérésie n'est plus** ; Dieu seul a fait cette merveille » (Bossuet, Ode funèbre du Chancelier le Tellier, 1691)
- « Vous avez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et **jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable** » 'Madame de Sévigné, 1685)
- « Car il ne faut point se leurrer, **le dedans du royaume est ruiné**, tout souffre, tout pâtit et tout gémit. Il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera encore pis que je ne dis. Que si on observe le silence, et si personne ne crie, c'est que le Roi est craint et vénéré, et que tout est parfaitement soumis, qui est au fond ce que cela veut dire. **Voilà les maux arrivés jusqu'à présent par la contrainte des conversions** » (Vauban mémoire sur le retour des huguenots, 1686)
- « Suprêmement plein de son autorité, qui voulait se sauver et qui ne savait rien de la religion, **le Roi s'était flatté toute sa vie de faire pénitence sur le dos d'autrui**. On toucha un dévôt d'une pénitence qu'on lui persuada sûre pour l'autre monde. On saisit **l'orgueil d'un roi** en lui montrant une action qui passait le pouvoir de tous ses prédécesseurs » (Saint Simon, 1709)
- « on exposait à ce Roi que les protestants de son royaume étaient peu nombreux, que la meilleure partie demandait déjà à se convertir, que le reste ne tarderait pas à suivre l'exemple des premiers. **Peut être que cet Edit n'eût jamais vu le jour** si le Roi eût été mieux informé de l'état des choses» (1755, Ripert de Montclar)

Un enjeu politique ou religieux ?

- ▶ « Il faut laisser ce mal passer, et s'éteindre insensiblement plutôt que de le rallumer de nouveau par une forte contradiction » **Mémoires de Louis XIV** - 1670
- ▶ La conclusion d'une volonté discontinue de mise au pas des particularismes, alignée sur les agendas politiques
 - ▶ Conciliation avec les protestants pendant la Fronde (1650) mais retour à la sévérité après les troubles de Montauban en 1660 / Suspension pendant la Guerre de Hollande 1672 jusqu'à la conspiration de Lautrémont (1674, impliquant 2 nobles protestants normands)
 - ▶ Une occasion apparemment favorable. Tension avec le Saint Siège sur les Quatre Articles (1682) et la « dérobade » de Vienne face aux Turcs à Kalhenberg (1683). La guerre des Réunions 1683 – 1684 : l'apogée politique de Louis « Le Grand », maître de l'Europe.
 - ▶ Une courte accalmie avant la guerre de succession d'Angleterre 1688 – 1697 : contre la ligue d'Augsbourg, perte de la Lorraine, réduction des frontières avec les Pays Bas, Guillaume III d'Orange roi protestant d'Angleterre
 - ▶ La fin d'une ambition « Habsbourgeoise » : La guerre de succession d'Espagne 1701 – 1714 : perte de l'empire colonial (Acadie, Hudson, Terre Neuve) et de places fortes frontalières. Renonciation à la couronne espagnole des Rois de France. Frédéric Ier roi protestant de Prusse (prince électeur de Brandebourg) - « Dieu a donc oublié tout ce que j'ai fait pour lui ? » Louis XIV - 1709. selon Chamfort



« Ainsi finit l'année
1702 et avec elle tout
le bonheur du Roi »
(Saint Simon)

Interactions entre le front intérieur et extérieur :

- Les mesures religieuses sont durcies après la paix de Ryswick et le traité d'Utrecht, et adoucies pendant les guerres (crainte d'un front intérieur, et besoin de levées d'impôt)
- En 1685 la Révocation de l'Edit de Nantes et l'immigration de plus de 200 000 protestants épuisent une France durement touchée par les famines de 1693 et 1709, et contribuent à la « **légende noire** » de Louis XIV, facteur unifiant dans la coalition d'Augsbourg.

Intermède ludique

- Caricatures de Corneille Dusart, émigré protestant et peintre hollandais 1691- *Les héros de la Ligue ou la procession monacale conduite par Louis XIV* : identifiez **Louis XIV, Mme de Maintenon, Bossuet, Louvois.**



1685 -1787: De la Révocation à la Tolérance

Avant la Révocation : une liberté en trompe l'oeil

Après la Révocation : s'enfuir ou signer

La Tolérance : une victoire de la Raison Naturelle

Un article 12 symbolique: « Vous signerez ou vous crèverez » (Jacques François de Choiseul-Beaupré, à Dieppe, octobre 1685)

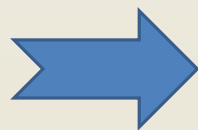


François Michel Le Tellier de Louvois (1641-1691)



Jean Baptiste Antoine Colbert de Seignelay (1651-1690)

- La confrontation progressive à la réalité : lettres de Louvois et Seignelay à l'intendant de Rouen
 - « Il faut ménager les plus gros marchands et les manufactures dont le travail est utile à la province. Mieux vaut quatre ou cinq mille qui ne se convertissent pas présentement que faire des violences considérables pour achever de les convertir tous » (Louvois, octobre 1685)
 - « épargner les ouvriers protestants étrangers hollandais et allemands afin que le préjudice que l'on a reçu à cette occasion [de la révocation] par la suspension presque entière de ce commerce [de sucre] cesse le plus tôt qu'il se pourra » (Seignelay, novembre 1685)
 - « si douze ou quinze chefs de familles s'opiniâtrent et que les gros logements ne les y fassent pas résoudre, il faut les mettre en prison jusqu'à ce qu'ils se soient convertis » (Louvois décembre 1685)
 - « faites en sorte qu'il n'y ait plus de religionnaires à la fin de ce mois, ou au plus tard à la fin du prochain » (Louvois, janvier 1686)
- Dilemme chez les intendants de province entre défendre « l'intérêt général de toute l'étendue de leur gouvernement » (Marquis de Beuvron à Dieppe) et faire sa Cour (« les affaires [sur les protestants] étaient les seules qui donnassent quelques mouvements aux ministres, ceux de chaque faction essayant de s'en attirer le soin et le détail » décembre 1685, Marquis de Sourches)

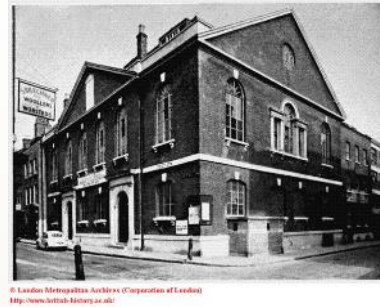


Barillon de Monrangis (int. Caen) 1685 : « on ne peut espérer de conversions que de l'arrivée des troupes »

Pierre Bayle « la Normandie souffrait des régiments de soldats qui obligeaient **soit à s'enfuir, soit à signer** » - 32 compagnies de 50 soldats à Caen, 16 à Bayeux ... 5 jours après la publication de l'Edit !

S'enfuir : La « Grande Tribulation »

Depuis 1550, 9
Soho Square,
Soho -1891



© London Metropolitan Archives (Corporation of London)
<http://www.london.gov.uk>

1703 - Société d'Entraide des Normands
(Londres) - 1743 La Neuve Eglise,
59 Brick Lane, Spitalfields

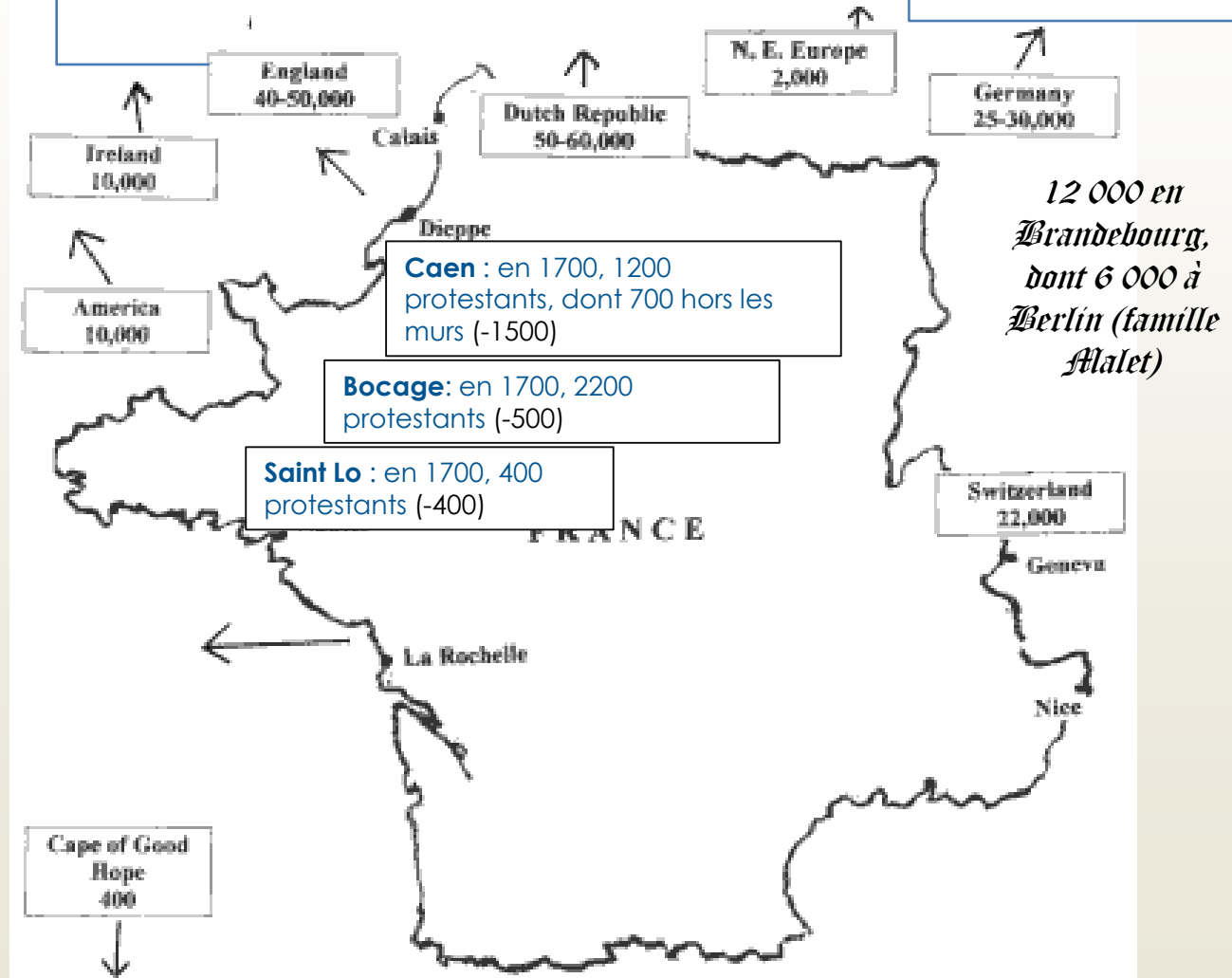
**Schur-Brandenburgisches
EDICT,**
Betreffend
Diejenige Rechte / Privilegia und andere
Wohlthaten / welche Sr. Schurf. Durchl. zu Brand-
denburg denen Evangelisch-Reformirten Fran-
sischer Nation so sich in Ihren Landen nieder-
lassen werden daselbst zu verstaten gnä-
digst entschlossen seyn.
Geben zu Potsdam, den 29. Octobr. 1685.

Un exil par la terre

- ▶ **Par les ambassades parisiennes :** (Caen, oct. 1685) Marie Leroque, Jacques de Fontenay vont à Paris sous prétexte de procès.
- ▶ **Par les eaux :** (1693) Jacques de Bougy s'évade par Aix-la-Chapelle.

Un exil par les ports

- ▶ Instructions du 14 fév. 1686 – Le Havre
 - ▶ « Interdiction à tout maître de navire de prendre des passagers qui n'aurait pas donné leurs noms aux commis des classes »
 - ▶ Fermeture des bassins d'accès à 21h tous les soirs, quelle que soit la marée.
- ▶ Inspection par le procureur du Roi d'un yacht anglais : découverte d'une cachette avec 10 jeunes filles nobles. Elles ont été envoyées dans 3 couvents.
- ▶ Surveillance de la côte Normande par 4 frégates : l'Embuscade, la Rieuse, La Jolie, La Fine.



Une fuite par les grèves



- ▶ Un exil par les grèves ou « faux ports » :
 - ▶ Mise en circulation de « barques de charité », de faible tonnage, entre l'Angleterre, les îles Anglo Normandes et la France
 - ▶ Exils par Bernières, Granville, Douvres, Glatigny – îlots de contrebande entre Port en Bessin et Vierville sur mer.
 - ▶ Saint Honorine des pertes : 16 juil. 1687 le lieutenant des gabelles trouve onze fugitifs dans la maison du Sieur de Russy (cachés dans des tonneaux, derrière des rideaux de lit, et dans le conduit de cheminée, « tous furent saisis en la main du roi » - la plupart de Caen)
 - ▶ La réaction de l'état :
 - ▶ Par la mer : lettre de **Seignelay** aux officiers de l'amirauté du Havre du 23 octobre 1685 « le Roy fait armer plusieurs de ses frégates pour garder ses côtes et empêcher l'évasion de ceux de la religion prétendue réformée, dont sa majesté en propose deux pour surveiller depuis Dieppe jusqu'à Cherbourg ».
 - ▶ Par la terre : corps de garde « qui pussent se répondre par cavalier » - Huttes de torchis couvertes de chaume, simples points d'observation, mise en place de chaloupes armées le long des côtes. En moyenne 10 hommes par corps de garde.
 - ▶ Par la population civile : récompenses aux dénonciateurs
- ▶ Une aide intéressée : marché secondaire de faux papiers (1686 – condamnation de Pierre Bouvet, procureur du roi à Bernières)

Fuite des nobles en famille

Figure 28 : Répartition des nobles fugitifs en fonction de leur élection d'origine¹²⁷⁹.

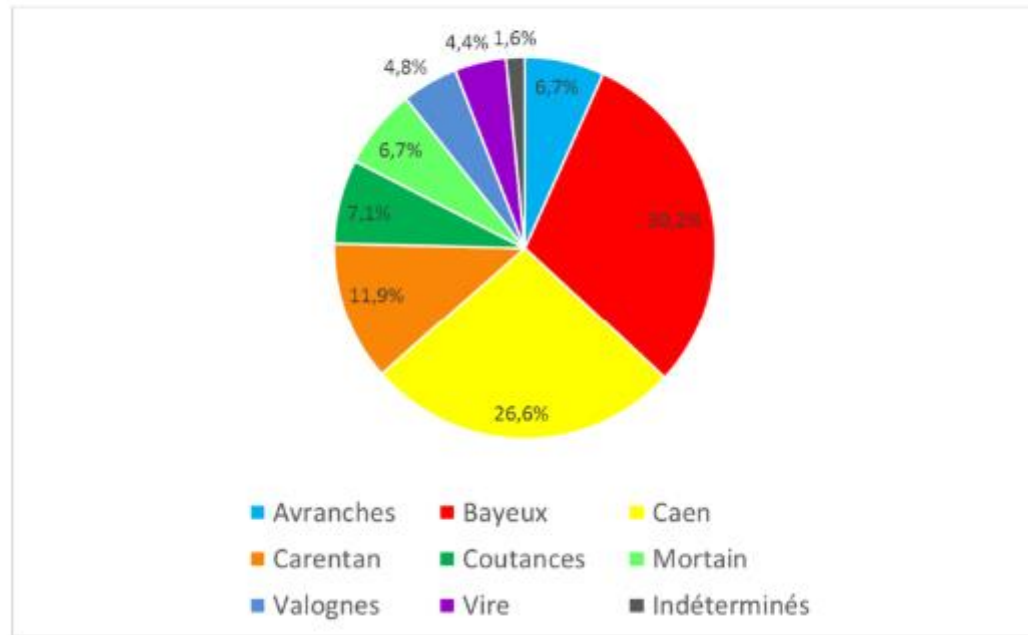
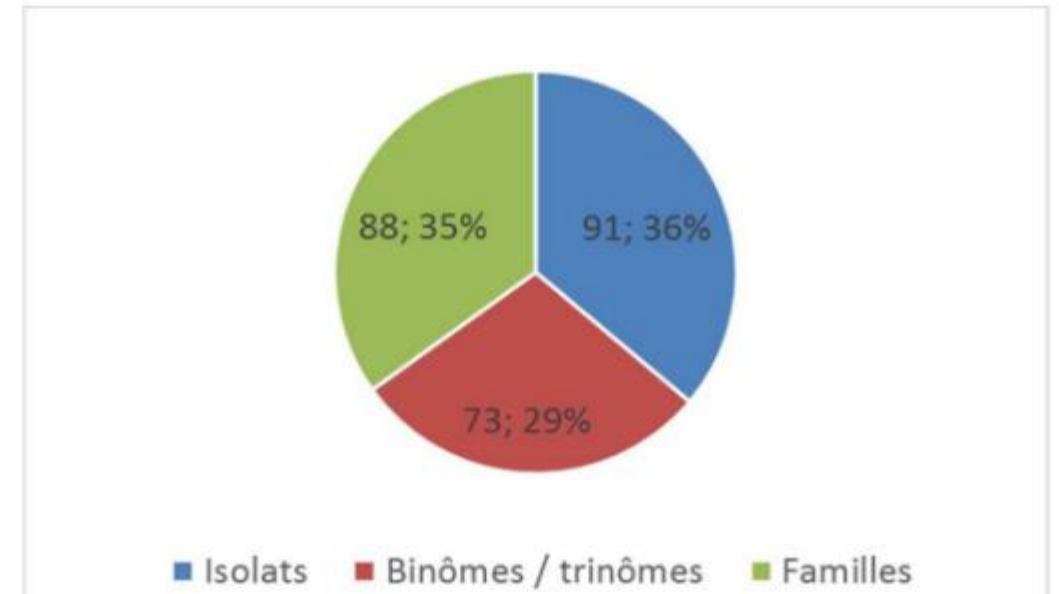


Figure 29 : Répartition des fugitifs par type de départ¹²⁹¹.



Une fuite dangereuse (I)



- ▶ En 1688 le capitaine Reigle et le maître de bateau Goupil sont condamnés à la roue pour avoir étranglés et noyés des protestants qu'ils étaient censés convoyés en Angleterre. Foucault, l'intendant de la généralité de Caen, expose

« Le 13 mars j'ai jugé le procès du nommé Goupil, maître de bateau, et de Tilloc, matelot, accusés d'avoir passé des religionnaires en Angleterre et d'en avoir noyé plusieurs dans le trajet. Ils ont déclaré en avoir noyé 5 en 2 voyages. Le moyen dont ils se servaient était d'aller entre les **2 îles de Saint Marcouf** où la mer laisse le sable à découvert, lorsqu'elle se retire. Ils mettaient leur bateau à l'ancre à cet endroit et faisaient descendre les passagers à fond de cale, sous prétexte qu'ils voyaient des bâtiments françois qui venoient à eux, et, lorsque la mer montoit, ils fermoient l'écouille et débouchoient une ouverture qui était dans la chambre, par où l'eau entroit, qui couloit le bâtiment à fond, et montoit d'un pied sur le pont, en sorte que les passagers se voyoient noyer lorsque l'eau montoit, sans pouvoir se sauver ».

- ▶ Ils ont été roués vifs. Le procès de Goupil a été jugé par les officiers de l'Amirauté d'Estreham.

Une fuite dangereuse (II) : « Dieu semblait s'être retiré de nous »



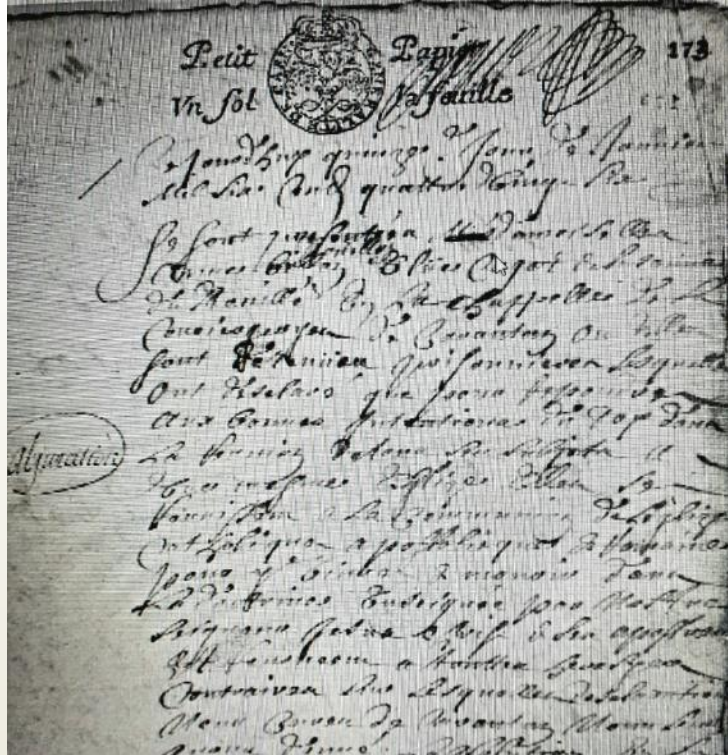
Château de La Fontelaye, propriété des Bostaquet

- 1687, printemps, exil (raté) d'Isaac Dumont de **Bostaquet**, mousquetaire de la garde du Roi
 - « Je ne pouvais me résoudre à voir mes petits enfants exposés à devenir la proie de ces démons que je croyais prêts de me les enlever »
 - Départ de notoriété public (convocation à Dieppe par de Tierceville) – 3 embarquements de sa fille déjà manqués
 - En querelle avec un capitaine de Quiberville qui devait l'emmener, et qui menace de le dénoncer
 - Prévenu d'une inspection royale qui avait renforcé la garde côtes « toutes ces raisons ne firent aucune impression dans l'esprit de ma sœur »
 - « équipage de carrosses plein de femmes, chargé de valises, qui avait passé la veille en vue d'un infinité de paysans » - famille et amis d'âge compris entre 6 ans et 82 ans
 - Voyage organisé, parmi « plus de 300 personnes, tant hommes que femmes, tous en dessein de passer, les uns à Saint Aubin, les autres à Quiberville ... que des paysans, peu de bourgeois, et point d'armes que les nôtres »
 - Un soir de pleine lune où l'on y voyait comme en plein jour
- L'assemblée est surprise par un cadet d'Aubeuf, Vertot, à la tête d'une troupe de 50 paysans, attirés par la rançon.

Conclusion : « La facilité avec laquelle on s'était embarqué par le passé, et l'assurance qu'il n'y avait aucun péril, nous fit marcher sans plus de précaution, ce dont nous nous trouvâmes mal »

Autre exemple : Comte de Marancé 1689, bloqué par l'hiver au large du Cotentin

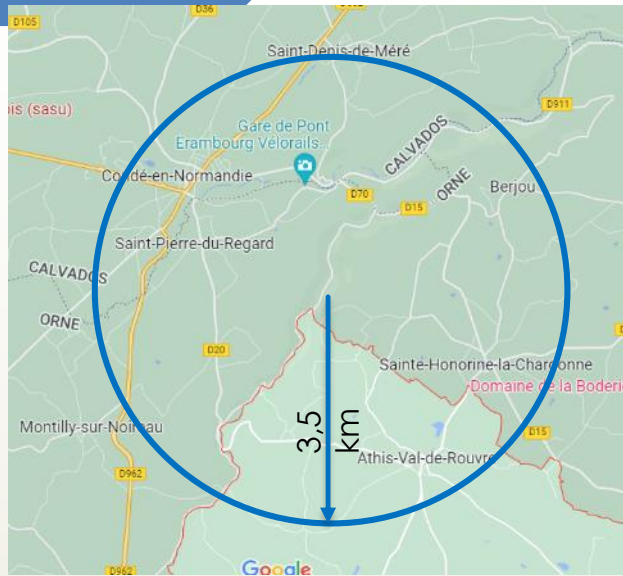
Signer : l'illusion de conversion



« Aujourd'hui, quinze janvier 1686, se sont présentées devant moi mesdames Anne Rouillon, Elue Caget et Suzanne du Rouillé, en la chapelle de la conciergerie de **Carentan** où elles sont détenues prisonnières. Lesquelles ont déclaré que pour répondre aux bonnes intentions du roi, dans la réunion de tous ses sujets à une même Église, elles se réunissent à la communion de l'Église catholique, apostolique et romaine pour y vivre et mourir dans la doctrine enseignée par notre Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres et renoncent à toutes hérésies. Sur ces déclarations, nous, curé de Carentan, nous leur avons donné l'absolution. »

- ▶ « Ils ne me noieront pas dans l'eau bénite ! » (Estillard, à Caen)
- ▶ Un flot immédiat de conversion, mais de façade :
 - ▶ Caen : 1100 abjurations en 1 mois (dont 22 dragons!), 150 à Condé sur Noireau
 - ▶ En 1696, liste des NC du curé d'Aignerville « fin de cette table et des abjurations peu sincères », dont Pau de la Voirie, Seigneur d'Aignerville. A Courseulles, opinion du curé « sur 123 NC, 5 seulement paraissent bien convertis » ... corroborée côté protestant « A Bayeux sur 100 personnes à peine s'en trouverait-il une de gâtée » (Claude Brousson, Pasteur, 1693)
 - ▶ Conversion des enfants apportés aux Nouveaux catholiques « ils portent leur foi dans des vases fragiles que le moindre choc pourrait blesser » (Evêque de Bayeux, de Lyones)
 - ▶ Mme de Luzerne, sœur du 1^{er} écuyer du Roi accompagné en carrosse au couvent en 1686. Fait valider deux fois son testament : « je donne mon âme au Créateur pour le servir dans la vraie religion ». Libéré par son l'intervention de son frère en 1688.
- ▶ Des aménagements de l'espace cultuel
 - ▶ « Ceux qui s'assemblaient dans les temples ne se trouvent guère incommodés du fait de la quantité de noblesse qu'il y a en Normandie... on pourrait réduire [les seigneurs hauts justiciers] à ne faire le prêche que pour eux et leur famille » (mémoire au roi, non daté)
 - ▶ Système de « doubles parrainages » au baptême : en 1773, Gabriel Henri Guillaume Hue de Carpiquet de Bougy et de son épouse Marie Anne de Brossard de Gromesnil, baptisent leur Fils Leonor David Guillaume avec pour parrain et marraine Louis Denis et Jeanne Roger, son épouse. (en lieu et place de Léonor Antoine Hue de Carpiquet de Blagny, oncle de l'enfant et de Marie Anne Coignard de Gromesnil, sa grand-mère maternelle).
 - ▶ Diffusion des catéchismes de Drelincourt, prédication de Jean Claude, et lettres « pour nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone » (Jurieu, à partir de 1686)
 - ▶ Des assemblées réduites au cercle des proches en ville (rue Neuve [Saint Jean] à Caen) ou des réunions dans les terres plus imposantes (200-300 personnes; pour certaines grandes occasions (A l'fs, tous les Noëls réunion des familles nobles de la région – Vendeuvre, Osmont, Montbert ... et même M. du Manoir « gentilhomme breton » - 1752)

Le Bocage : Assemblées à bas bruit jusqu'en 1770

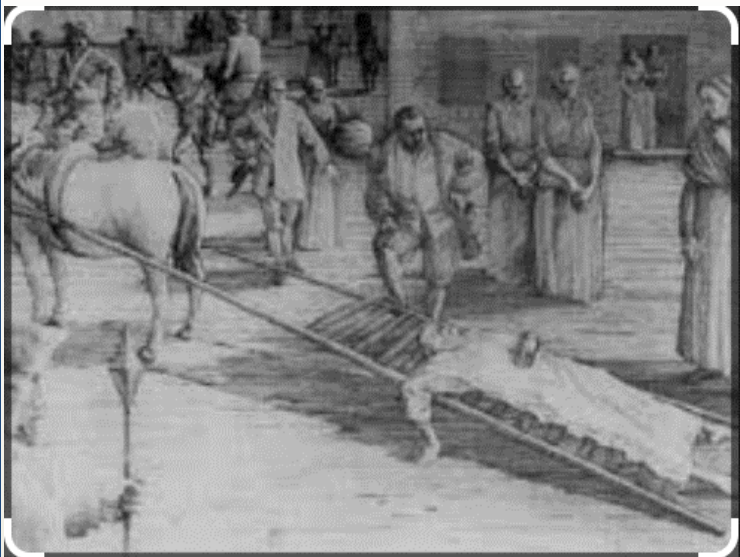


- 2 000 religieux, paysans et artisans (+700 sur Flers et Vire). Sur six mois (1695-1696), Brousson aurait célébré 35 Sainte Cène, dont deux de 400 communiant. « Les religieux prennent si bien leurs mesures qu'on ne peut les surprendre : il y a beaucoup de liaison et d'accord entre eux et il ne semblent rien appréhender » (Foucault, 1689)
- Assemblées régulières 4 fois par an en 1750. Maintiennent une organisation en consistoire local mais avec des pasteurs de passage (Poitou, Suisse) ou des laïcs – non représenté au synode national de 1733 du Languedoc, mais participeront au quatrième synode de 1744.
- Une méfiance des bourgeois des villes relayé par les pasteurs envoyés de Suisse « retirer ces peuples de la profonde léthargie où ils ont été plongés » (A. Court)
 - « La plupart des négociants de Caen ont pour principe de se conduire avec modération et retenue. Les plus accrédités blâment la publicité accordée aux assemblées de Condé sur Noireau » (Lasseigne 1776)
 - « C'est une chose inconcevable que ces messieurs de Caen aient un si grand éloignement pour nos affaires. Ils courent aussi bien les provinces, les royaumes et les mers sans que la tourmente ou les autres périls les effraient, mais refusent de faire 4 pas dès qu'il s'agit de gagner le ciel » (Boudet 1752)
- Assemblées toutefois modestes comparées à d'autres régions de Normandie : « [en Haute Normandie] les assemblées étaient composées au départ de simples bourgeois et de pauvre paysans, mais on ne tarda pas à y voir des personnes de toutes conditions. Je me suis trouvé au milieu d'assemblées de plus de 2000 personnes » (Lecourt 1693, Rouen)
- 1775 : premier culte en plein jour dans un pressoir à pommes à Condé, appartenant aux Neufville. Se tient tous les dimanches à partir de 1776.

Claude Brousson (1647-1698).

Arrêté en Bearn et condamné à la roue à Montpellier

Signer : une illusion fragile



« En Basse Normandie, l'observance plus étroite et plus régulière des édits, au lieu de ramener les esprits les a tenus plus aliénés qu'en d'autres lieux » 1^{er} juin 1687 (Feydeau de Brou, intendant de Rouen)

► Dissolution familiale

- Mariage étranger, au désert, non reconnu et un enfant même baptisé reste marginalisé - Curé de Blainville note dans son registre le 18/9/1717 « le père et la mère de cette enfant ne voulant me déclarer qui les a mariés, **cette enfant n'a du être baptisée que comme bâtarde**, née d'un mariage illégitime » - formules récurrentes « née des œuvres de ... » « né du prétendu mariage »
- « **La plus grande persécution ici a toujours consisté en l'enlèvement des enfants** » (Godefroy, 1763). Arrêt du 12 janvier 1686 : les parents « engagés dans l'hérésie » doivent se voir soustraire leurs enfants à partir de 5 ans ... 5 mai 1688 enlèvement de Marie du Vivier de Ruel (La Pernelle) âgée de 2 ans qui meurent 28 septembre. Frais de pensions aux Nouveaux Catholiques à charge des parents (entre 13 000 livres et 100 000 livres suivant l'aisance de la famille, ou saisie sur les biens). Pic des enlèvements sous De Gourgues (1686-1689), mais « méchante bourrasque » de l'édit du 14 mai 1724 qui autorise l'enlèvement dans les maisons « nous avons convenu qu'il ne fallait pas appliquer cette loi dans toute sa sévérité, et ne punir que ce qui fait scandale » (Contrôleur Général de Caen, lettre à l'intendant de Caen)

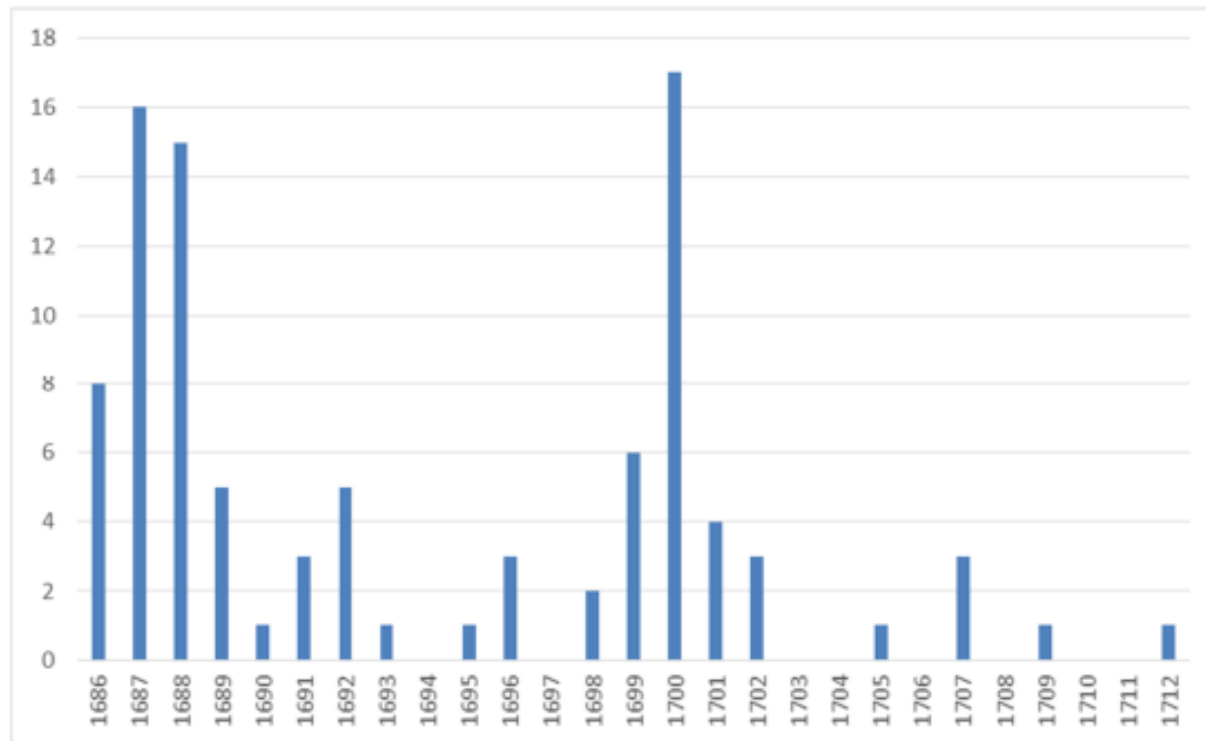
► Aliénation des fortunes des relaps ou exilés

- Séquestre, jusqu'à leur retour, des biens des exilés, et ces biens, ou confiés en jouissance aux parents. Loi de 1698 restitution au retour des exilés si abjuration dans le mois, mais le Sieur de La Motte Blagny en procès pendant 30 ans avec sa famille héritière.
- En cas de mort relaps (refus de l'extrême onction, aveu de religion réformée), saisie des biens : « Les parents aiment mieux laisser mourir le malade sans secours que d'avertir un médecin qui serait obligé de donner avis au juge de la maladie... Il arrive quelque fois une chose monstrueuse qui est que le parent étouffe plutôt le malade que de lui laisser faire un aveu contraire à leurs intérêts, la peine n'étant attachée qu'à l'aveu. D'autres qui font les muets, d'autres qui affectent des fièvres chaudes » (Le Gendre, intendant de Montauban). **Condamnation à la claie** du cadavre : trois seuls cas en Normandie, un seul exécuté. En août 1699, un arrêt du Roi demande de cesser les procès aux cadavres.
- Interdiction de vendre des biens si le ré-emploi en France non prouvé (risque d'émigration)
- 1/3 des biens accordés à ceux qui dénoncent à la Couronne l'héritage de faux convertis ou émigrés.

L'enlèvement des enfants

Sur 9000 N.C. en basse Normandie, 2300 enfants dont plus de 2000 enlevés

Figure 24 : Les entrées des jeunes nobles aux Nouvelles Catholiques de Caen, 1686-1715.



- ▶ Dans la généralité de Caen :
 - ▶ Premier pic sous l'intendance de Gourgues
 - ▶ Réaffirmation de l'autorité royale après la fin de la guerre de succession d'Angleterre (1697)
 - ▶ Reprise des enlèvements en 1748 (plusieurs dizaines d'enfants, sous l'influence de l'évêque Albert de Luynes et de l'intendant de Vastan)
 - ▶ Plus aucune admission forcée d'enfants aux Nouvelles Catholiques de Caen sous Esmangart (1775-1783). En novembre 1786, 3 enfants de Pierre Mallet.
- ▶ Dans la généralité d'Alençon
 - ▶ la durée de service de Lallement de Levignen, en poste de 1726 à 1766 impose une conversion des enfants et réduit durablement le protestantisme en Alençon, à Falaise et dans le Perche, dans un contexte de communautés plus dispersées.

L'intérêt de la paix (I)

- ▶ **Une culture normande de la paix civile qui résiste à la persécution** : « être en paix avec ceux que l'on voit, n'avoir rien à démêler avec ceux qui vous désapprouvent, tenir en bride sa langue, ... ne pas mettre le nez à la fenêtre, éviter de faire des jaloux etc... » (Gautier 1749) - Protestants bien intégrés et respectés (1725 - le Marchand Bacon de Précourt importe d'Angleterre en urgence et vend à perte - 6 contre 15 livres - 400 000 boisseaux de blé pour faire face à une disette qui tournait à la rébellion civile à Caen)
- ▶ **Une semi-tolérance de quelques autorités catholiques locales**
 - ▶ Trois curés de Caen renvoyés par de Gourgues en 1686 dont Pierre Cail, curé de Saint Martin de Caen, professeur de philosophie et d'éloquence à l'université de Caen. Bossuet conseille de « traiter cet homme de bien en tout bénignité »
 - ▶ Abbé Marcel, curé de Basly « il faut se contenter d'exhorter charitablement, espérer les bénéfices du temps et de la continuation du remède. Toutes les poires ne murissent pas en même temps, et le bon chrétien se cueille des derniers sur l'arbre » 1686
 - ▶ Et même quelques complaisances (intéressées) comme le curé de Lery qui marie par brassées (16 en un jour!) : *«[le curé] nous dit qu'avant toute chose il fallait lui bailler trente livres, mais comme je n'avais sur moi que 20 livres il dut s'en contenter. S'étant découvert, ainsi que nous tous, il tira de sa poche un livre dans lequel il lut en latin des phrases dont nous (les mariés) ne comprenions rien, et après avoir fait le signe de croix sur nos têtes il nous remontra qu'il fallait vivre dans la crainte de Dieu et supporter mutuellement nos défauts. Il ajouta quelques conseils et écrivit sur son genou une attestation qu'il signa»* (octobre 1698)
 - ▶ De même en 1766, de Calmencil «né du prétendu mariage» de ses parents produit un faux certificat de mariage du curé de Rupierre pour faire changer «prétendu» en «légitime» sur les registres de naissance et ainsi pouvoir intégrer l'armée royale. Idem, toujours à Rupierre pour le mariage de Jean Philippe d'Aigneaux et Marie Anne du Busc en 1736.

L'intérêt de la paix (II)

► Après la Révocation*, une réticence du parlement de Rouen face aux édits du Roi

- 1715 : Liberté de conscience « le Roi a aboli l'exercice de la RPR par ses édits mais n'a pas ordonnée expressément l'abjuration et d'embrasser la foi catholique...de plus on aura toujours de la peine à comprendre qu'un homme soit retombé dans l'hérésie et qu'on puisse le condamner, [sans preuves] comme si le fait était prouvé ».
- 1732 : maintient la validité du mariage protestant devant notaire (« promesses de pacte ») et le droit à hériter selon ce mariage. Interdit au juge local de Caen de rendre à l'avenir d'autres avis.
- 1749 : « jamais le protestant n'est sacrifié au catholique : dès que la justice est de notre côté ces messieurs [du Parlement] sont pour nous » (A Court) - « On ne peut obtenir en Normandie aucun jugement contre les relaps » (Archevêque de Rouen, 1736)

► Une réticence relayée par les juges intermédiaires

- 1686 : « Les juges inférieurs ne veulent mettre à exécution leurs sentences qu'après que le Parlement y aura prononcé. Ce qui fait que le sentences ne sont jamais exécutées » (De Gourges, Caen) – 3 cas de claié recensés, un seul exécuté après 6 mois avec les os de Lalouel (Rouen, novembre 1686); Le cadavre salé de Hoüel après 4 mois sera inhumé (Caen, 1686)
- 1719 : l'intendant de Rouen écrit « ce prétendu amas d'armes que l'on impute aux protestants n'a de fondement que dans la peur des catholiques » - refuse de prendre des sanctions.
- 1748 : Saint Florentin à l'intendant de Caen « On se plaint que les personnes que vous avez chargées de l'exécution ont mis tant de lenteur et si peu de secret que les parents ont eu toutes commodités de cacher leurs enfants »
- 1750 : Procureur général de Montvilliers « Traite de fou ceux voulant se marier à la messe car on peut les poursuivre comme relaps » et marie devant notaire (Boudet 1750)
- 1777 : L'intendant de Caen Esgamart fait restituer les enfants aux familles « il n'est pas dans les principes de l'administration d'enlever les enfants de leurs parents »

* : avant la Révocation, Le Tellier s'étonne « de la rigueur et de l'animosité du Parlement de Rouen, n'y voyant pas là plus de dévotion qu'ailleurs » à Pierre Dubosc en 1680

Bilan (1) : S'enfuir ou signer

Provinces synodales*	Assemblées surprises	Tués	Prisonniers	Prisonnières	Galériens	Pop. 1685	Emigration	Pop. 1800
Normandie	15	-	145	186	37	59 000	25 000	14 000
Poitou	32	14	324	237	97	90 000	18 000	38 000

Type d'attitude*	Conversion active	Conversion passive	Silence respectueux	Silence réprobateur	Refus d'audience	Exil dans les terres	Résistance
Nombre de chefs de famille (Dieppe)	24	54	94	791	117	67	42
En % du total	2%	4,5%	7,9%	66,5%	9,8%	5,6%	3,5%



- Une « société fort craintive » (Godefroy, 1763), de « poules mouillées » (Rabaut) ou simplement lucide ? « Les apôtres s'enfermèrent dans une chambre haute afin d'y pratiquer les devoirs d'une religion persécutée dès sa naissance au lieu d'assembler une foule de nouveaux convertis par la Résurrection. Imitiez l'exemple des saint apôtres et imitez leurs traces puisque vous vous trouvez dans la même contrainte » (Basnage, 1719, Pastorale aux réformés de France),
- Pragmatique certes ** mais aussi tenace ... « la Normandie est l'une des provinces où l'esprit d'erreur se maintient avec le plus d'opiniâtreté » Saint Florentin, 1747, Secrétaire d'Etat à la R.P.R. - « Ils sont prudents mais pas lâches » (Gautier, 1752, Eglises du Bocage)

* :Source : Protestants et minorités religieuses en Normandie, Actes du 20^{ème} congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 1987, Gérard Hurpin & S. Mours Le Protestantisme en France au XVIII^{ème} siècle

** : pour l'anecdote, description du protestant chez Clément Marot « les cheveux mal peignés, ... le maintien renfrogné, le visage tout pâle..., avoir d'un reistre(manteau) long les épaules couvertes, bref être bon brigand et ne jurer que certes » ! (Remonstrance au Peuple de France, 1562)

Bilan (2): « Je ne puis croire que Dieu ait fait une chose si grande pour la laisser inachevée » (Armand de Rancé, 1686)

Ville et région	Taux de conversion (1688)
Condé sur Noireau	12%
Caen	22%
Bayeux	17%
Carentan	24%
Avranches	38%

- ▶ Piété familiale soutenue par les nombreuses *Pastorales* publiées en Hollande des anciens pasteurs normands (Jacques Basnage, Caen, Rotterdam – Elie Benoist, Alençon, Delft)
- ▶ Déclaration du 13 décembre 1698 « S.M. sait que les N.C. ne sont pas encore bien affermis dans la foi catholique et reconnaît que tout changement est l'ouvrage du Très Haut et le fruit de sa Parole ». Instruction religieuse obligatoire à Caen tous les jeudis et dimanche à l'évêché « on a pris l'affaire par la queue : l'ordre n'eût-il pas voulu que l'instruction marchât devant la signature ? » (Pierre Bayle) « il est plus facile d'arranger tout cela sur le papier que d'exécuter » (Mme de Maintenon, 1698)
- ▶ Les protestants, nouveaux convertis de façade ou non, restent présents et influents : Requête de 1742 « la puissance de ceux de la RPR lesquels sont très riches tant en meubles qu'en immeubles et la plupart des offices de la milice bourgeoise étant tenus par eux » Idem en 1746 « ces sortes de personnes possèdent même les principaux offices des côtes maritimes » ... « Cette secte, étroitement liée de cœur et de sentiments avec l'ennemy. voudrait le voir triompher, et murmure en secret du succès de vos armes »
- ▶ 1715 : premier synode du désert

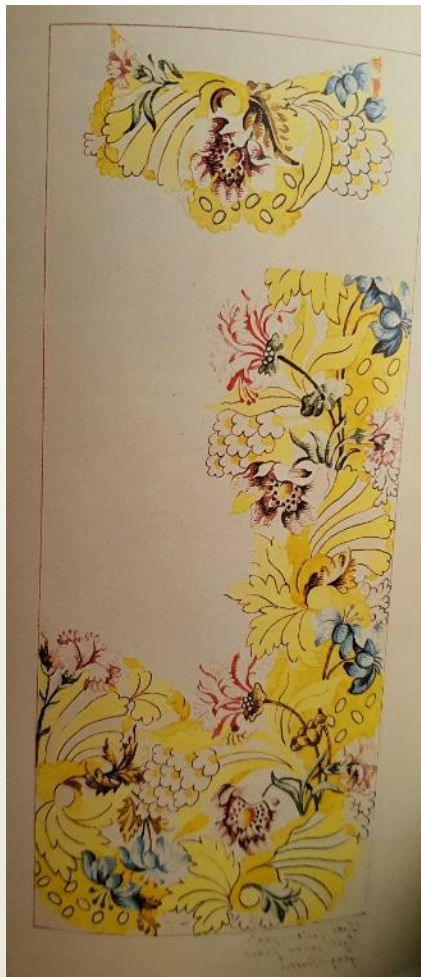
1685 -1787: De la Révocation à la Tolérance

Avant la Révocation : une liberté en trompe l'oeil

Après la Révocation : s'enfuir ou signer

La Tolérance : une victoire des Lumières

Une Révocation coûteuse



1749 : Sur un dessin de Garthwaite, veste en soie de Pierre Lekeux, deuxième génération de tisserands normands émigrés en Angleterre – son père fut l'un des premiers huguenots à acquérir le statut de maître tisserand. Son fils devint *Grand Baillif* de la corporation. V&A Museum

► Civil : Un désastre économique et humain

- 1692 Bocquet à Caen : « La quantité de laine du cotentin apportée au marché ne représente plus que le quart de celle qu'on voyait autrefois » « toutes les dépouilles des bestiaux restent à leurs propriétaires qui sont obligés de garder outre l'année courante une grande partie de l'année précédente » - « les fugitifs français passés en Hollande y débitent maintenant des serges en se passant des nôtres » malgré l'autorisation spécifique donnée aux Massieu (« manufacture de 300 personnes, presque toutes catholiques »). Production des pièces de serge passent de 20 000 à 5 000 en 1708.
- 1699 Vauban en inspection à Caen « Tout tombe en ruine faute d'argent » - « 8000 à 9000 des meilleurs matelots vont grossir les flottes ennemis » (Dieppe, le Havre, La Rochelle). Modernisation des canons prussiens par les fondeurs huguenots normands.
- Saint Lo (tanneurs et teinturiers) / Rouen (feutre – famille Mallet) / Villedieu (chaudronniers – Suède et Brandebourg) / Alençon (dentelles) / Caudebec (chapeliers) / Vire (mélanges de laine)
- Académie de Caen : « On pourrait dire de cette académie ce qu'on disait des fontaines de Versailles, c'est la plus belle académie du Monde, il n'y manque que l'eau » (Huet, 1714)

► Le pragmatisme des autorités

- Pontchartrain 1692 « Il faut éviter autant que possible les mesures rigoureuses, tout en faisant croire aux protestants que l'ordre est de les châtier sévèrement »
- Arrêt de 1698 non appliqué : Foucault convoque les protestants pour dire « qu'on ne leur fera point de mal, et qu'on les presse de continuer leur négoce »
- Les m

Registres paroissiaux de la Paroisse de la Patente (Spitalfields, Londres) – 1689 : 1785

« Ces persécutés furent une grand avantage pour l'Angleterre par la création de riches manufactures de tissage de soie, d'étoffes et de lainages, selon l'art qu'ils amenaient avec eux » - John Strype 1720, *Annals of the Reformation in England*



Protestants français sortant du culte à midi, Hogarth, 1738

Lieux d'origine	Nombre de paroissiens (total : 1395)
Poitou	519
Normandie	362 Dont ... Caen 36, Condé sur Noireau 15, Lion sur mer 3, Bayeux 2, Beuville 2, Courseulles 2 , Bernières 1
Picardie	109
Ile de France	102
Languedoc	42

Métier	Nombre
Tisserands	350 (dont au moins 63 ouvriers spécialisés en soieries)
Pasteurs	139
Marins	53 (dont un Capitaine de Vaisseau)

Second Intermède ludique

- ▶ L'orfèvrerie anglaise est dominée de 1680 à 1760 par les orfèvres huguenots immigrés : « *l'Argent Huguenot* » (Louis Cuny, Paul Crespin, Pierre Platel, Daniel Garnier, Pierre Harrache, Paul de Lamerie ...)
- ▶ Question : quel est l'usage des trois objets ci-dessous ?



Louis Cuny (?-1733),
naturalisé anglais en 1697-
(Londres 1731)



Paul de Lamerie (1688-1751), famille originaire
de Rouen (Londres 1739)



Jean Louis Lautier (1740 - ?) –
Londres 1773

La porcelaine de Chelsea : l'argenterie à portée de tous ...



Saucière Paul de Lamerie,
1726 – porcelaine de
Chelsea, style Régence
1765

- ▶ **Un développement tirant parti de la diaspora huguenote**
 - ▶ Si les premières porcelaines ont été faites en France à Rouen en 1673, développement en pays protestant de Saxe et de Meissen
 - ▶ Gisement de kaolin découvert en Virginie, et importé en Angleterre par des familles protestantes (André Duché, 1743)
- ▶ **1745 : établissement à Chelsea en Angleterre « d'une manufacture de porcelaine qui paraît plus belle que celle de Saxe » (doléance de la manufacture de Vincennes)**
 - ▶ Fondations des manufactures de Chelsea, par l'ancien orfèvre Nicolas Sprimont : formé à Paris auprès de Thomas Germain, s'installe à Londres après un passage à Genève.
 - ▶ S'associe au chimiste allemand d'Ostermann pour les émaux et vernis
 - ▶ Succès foudroyant : « M. Sprimont prend la liberté de prévenir sa clientèle que la réception favorable et l'approbation générale rencontrées par sa porcelaine l'oblige à suspendre toute vente dès après-demain, dans l'attente d'en produire de nouveau en quantité suffisante » - 1749
 - ▶ Fonde une école paroissiale qui accueille 30 élèves et les forme à la production d'œuvres d'art (peinture, porcelaines ...)
- ▶ **1770 : rachat par la Manufacture de Derby fondé par André Planché (de nos jours Royal Crown Derby)**

Une Révocation coûteuse (2)



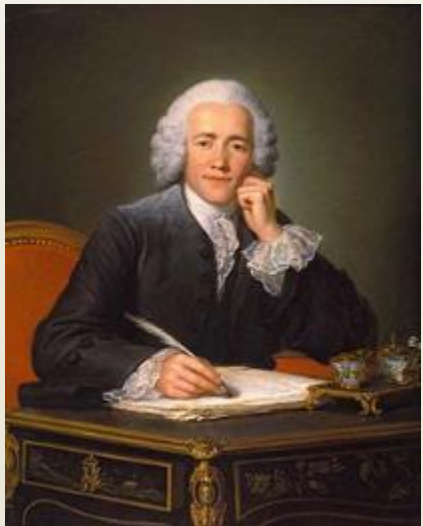
Louis de Saint Florentin
Secrétaire à la R.P.R. 1747-1763



Jean Baptiste Bertin
Secrétaire à la R.P.R. 1763-1780

- Le déficit financier aggravé des maisons pour « nouveaux catholiques » :
 - Refus des parents de payer : « les parents supposent tant de dettes qu'on ne peut en tirer pension ». **Saint Florentin**, chargé de revoir à la baisse les pensions versés s'agace de la mauvaise volonté des parents : « il est bien sensible que ces deux jeunes filles coûteraient davantage à leur père si elles étaient chez eux. On ne peut donc voir que désobéissance et obstination marquée dans sa conduite » (Jacques Léclos 1749) – parfois refus de reprendre les enfants (Daniel Levillain de Chefresne refuse son enfant de 21 ans « qu'il reste donc où il est ! Comment répondre d'un enfant majeur qui fera ce qu'il voudra ? » - forcé par arrêt du Roi en 1765)
 - Faillite de l'état : trois ans de retard des pensions de 1716, et payés en papier monnaie dépréciés de 20%. A Caen « leur maison est à présent décriée et sur le point de faire banqueroute » - pour payer la reconstruction du bâtiment les sœurs font plusieurs pèlerinages à Douvres et envoient plusieurs pâtés au saumon au secrétaire de **Bertin** ... Esgamart, intendant de Caen refusera de solder la note « le nombre de sujets du Roi qui sont placés par son autorité dans cet asile sont chaque jour moins considérables » 1778
 - Arrêt du 18 mars 1747 « les pensions payés aux sœurs ne servent qu'à favoriser l'ambition, l'hypocrisie et l'oisiveté » (Saint Florentin) renvoi des enfants 3 mois après leur première communion, refus des enfants de parents convertis, refus des enfants de famille fortunées, refus des infirmes - fille maintenues entre 9 et 13 ans, garçons entre 12 et 16 seulement, puis envoyés en apprentissage. Les maisons se transformeront peu à peu en béguinage, ou en écoles d'instruction religieuses ... payantes. On peut estimer qu'il n'y a quasiment plus d'admission pour cause de conversion après 1775.
- Les surveillances des côtes ne sont plus assurées « il faudrait que les soldats fussent régulièrement payés, que les corps de garde fussent bâtis, et qu'il y eut un fond pour l'entretien du bois et de la chandelle » (octobre 1686) – Fumage des Cales proposé par Louvois abandonné en 1686.
- Une lassitude du pouvoir : expulsion de prisonniers après deux ans de résistance : 1688, 220 personnes de la R.P.R. conduits à Bordeaux, La Rochelle et Dieppe pour être expulsés du Royaume (79 Rouennais, 26 Caennais, 6 Alençonnais)

Le débat vers la Tolérance*



- ▶ 1753 : « L'accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation, et de la politique par un gentilhomme de Normandie » (De Beaumont, capitaine de cavalerie) « l'état ne saurait encourager ceux qu'ils croient hérétiques, mais qu'il cesse de violenter les consciences et de refuser ce que le grand Fénelon appelait la tolérance civile » - rappel du principe naturel de tolérance, de la valeur ajoutée des protestants en temps de tolérance, et de l'impact (notamment économique) de l'édit de Fontainebleau.
- ▶ 1755 : « Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants de France » (**Ripert de Monclar**) « cet ouvrage fut le premier surtout propre à gagner les esprits par la chaleur avec laquelle il est écrit, par l'impartialité qu'il affecte, par l'adresse de laisser juger les lecteurs, [et ainsi, il] trouva des partisans dans le public, [et] des protecteurs dans le ministère » (Abbé Sopher, 1758). Débat essentiellement juridique sur le statut du mariage dans la société « le sacrement sanctifie la société de l'homme et de la femme mais il n'est pas lui-même cette société »... « le Roi est donc le maître d'établir, sans l'intervention de l'Eglise une forme légitime pour le mariage des protestants et de valider ceux qui sont déjà faits ... voilà qui rendrait à l'Etat l'ordre et la tranquillité qui lui sont nécessaires».
- ▶ 1766 : Pierre **Gilbert de Voisins** rédige deux *Mémoires sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France*. Débattu 4 fois en conseil mais laissés sans suite – contient le projet d'une déclaration royale
- ▶ 1769-1789 : anoblissement de plusieurs industriels ou négociants dont au moins 14 protestants (Massieu de Clairval, de Neuflyze)
- ▶ 1778 : Le soutien de Louis XVI aux américains (« repère de toutes les sectes et refuge de protestants issus de France »**) relativise l'enjeu religieux.

* Définition du dictionnaire de l'Académie Française de 1694 : « indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher ». Assemblée du clergé de 1651 « malheureuse liberté de conscience qui détruit la liberté des enfants de Dieu » (liberté de convertir).

** Petit écrit sur une matière intéressante, 1756, chez Pierre l'Agneau, rue de l'inquisition, Toulouse.

L'officialisation

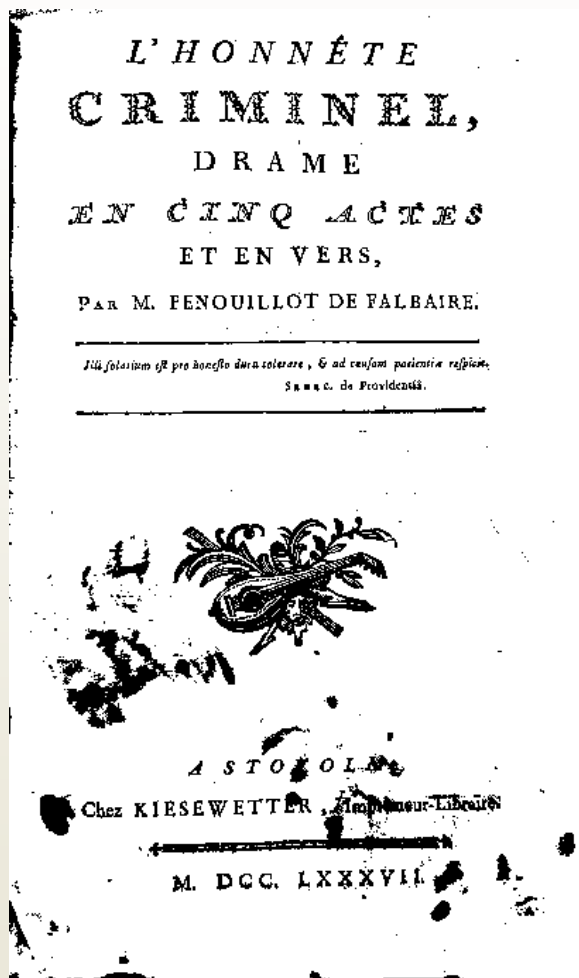


- ▶ 12 mai 1782 : enregistrement obligatoire des déclarations des parents à la naissance sans la mention de « prétendu mariage »
- ▶ 19 novembre 1787 : Edit de Versailles, dit de Tolérance, porté par **Lamoignon de Malesherbes**, secrétaire d'état, et **Rabaut Saint Etienne**, représentant des protestants. Reconnaît un état civil aux protestants et aux juifs. La propriété individuelle des biens pleinement reconnus (pas de risque d'aliénation). L'enseignement, la constitution d'association, et certaines charges publiques leur restent interdits.
- ▶ 1789 : Sur six députés envoyés au états généraux du baillage de Caen, 2 sont protestants.
- ▶ 26 août 1789 : autorisation d'accès à tous les emplois civils et militaires, déclaration des droits de l'homme
 - ▶ Proposition de Rabaut Saint Etienne **Art 10 de 1789** : « *Tout citoyen est libre dans ses opinions, il a le droit de professer librement son culte, et il ne doit pas être inquiété dans sa religion* » mais l'assemblée rajoute « *pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* »
 - ▶ **Art. 10. actuel** - *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.**
- ▶ 19 février 1790, fin des ordres cloîtrés : les Nouvelles Catholiques de Caen essayent de mettre en avant leurs missions d'éducation et leur allégeance « *nous ne cesserons d'adresser à l'être suprême les vœux les plus ardents pour votre prospérité, et nous redoublerons de zèle pour former des citoyens et des citoyennes de la patrie* » – expulsés en octobre 1790



* À comparer à l'Art 9 De la convention européenne des droits de l'homme, droit de religion « liberté de manifester sa religion »

Conclusion : le bilan d'un siècle d'intolérance en Normandie



*Mais est-on criminel, hélas,
de se tromper ?
Vertueux et soumis, si dans
l'erreur nous sommes,
Nous croyons mériter
l'indulgence des hommes.*

L'Honnête criminel, drame en 5 actes de Fenouillot de Falbaire, 1767, interdite par Saint Florentin, mais jouée chez la duchesse de Villaroy, et en 1769 devant Marie Antoinette – Histoire de Jean Fabre, galérien gracié par Choiseul.

- ▶ Une démographie en baisse et d'une structure renouvelée
 - ▶ Un baisse démographique globale, et extinction des lignées nobles protestantes des terres (Cotentin et Bocage, restent 1 et 2 lignées) ~ 40% des nobles vivent en ville fin XVIIIème siècle, contre 5 % en 1560
 - ▶ Un maintien d'une population urbaine, bourgeoise, en moyenne plus riche que les catholiques (Massieu avec un impôt de capitation de 512 Livres Tournois en 1787, apparait comme l'homme le plus riche de Caen) ~ 44% de mariage mixte, « nobles – bourgeois » ~ 2 enfants en moyenne par couple
- ▶ Un « héroïsme de la quotidienneté »* qui favorise la cohésion de la communauté protestante, mais aussi de toute la communauté civile – création en 1759 d'une société de charité à Caen.
- ▶ A partir de 1780, le protestant devient un des symboles de la lutte contre l'absolutisme ecclésiastique, puis royal.

*Selon l'expression de l'historienne Elisabeth Labrousse

Le mot de la fin ...



Château de
Couterne, en 1742



- ▶ Charles Gabriel Daniel de Frotté de Couterne, chef de la branche aînée de cette famille, aurait tenu vers 1780 ces propos à son jeune neveu **Louis de Frotté** de la Rimblière :
- ▶ « **Depuis près de cent cinquante ans, notre religion nous a malheureusement exclus des bontés du monarque.** Non seulement nous n'avons pu obtenir aucune grâce, mais nous avons été persécutés à outrance, et les ministres de ses volontés n'ont vu en nous que des objets de méfiance et de haine. (...) Repoussés par notre patrie, humiliés par des défiances injustes, **nous aurions pu, comme tant d'autres familles, chercher refuge à l'étranger ou quitter notre religion pour prendre celle du prince.** Mais nous étions trop attachés à notre pays et à nos principes pour en changer (...). Si je ne me remarie pas, que je meure sans enfants, cette terre vous reviendra un jour et vous verrez alors que, sans emploi de l'État, on peut encore servir utilement sa famille et sa patrie. **Je l'ai peut-être mieux servie en souffrant ici en silence et en donnant les conseils et l'exemple de la soumission aux protestants qui sont restés dans ce pays,** où je suis le seul gentilhomme un peu marquant qui ait persévéré dans leur religion. **Notre conduite nous y a mérité l'estime de tous, l'amitié de beaucoup. J'ai entretenu et amélioré ma fortune. Je mourrai sans reproche »**

Remerciements

- ▶ Mme Geneviève Cornevin, Secrétaire de la Société Historique du Protestantisme Normand, pour les éléments de documentation
- ▶ Mme Marie Hélène Coquery, pour l'aide à la mise en page et sa relecture attentive.

